

Objectif de la lettre :

Transmettre à nos partenaires une information régulière sur nos activités et notre actualité, les services que nous sommes à même de leur proposer ainsi que des points techniques ou réglementaires qu'il nous paraît intéressant de mettre en avant.

Toutes nos lettres peuvent être consultées ou téléchargées sur notre site (rubrique "dossiers en consultation")

Une affaire en cours



DENTRESSANGLE IMMOBILIER LOGISTIQUE a confié à **AIM** la Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un bâtiment à usage d'ateliers locatifs d'une surface de 6 000 m² sur la commune de Vaulx-Milieu. Cette réalisation sera le premier bâtiment développé sur Nor'Isere Park. Démarrage des travaux en septembre 2022.



Nombre et position des EEP en étanchéité sur bac

Ci-joint extraits de l'annexe E du DTU 43.3 qui définit le nombre et la position des entrées d'eaux pluviales en couverture étanchée sur bac acier.

Nous proposons également un tableau récapitulatif pour le cas des noues en pente nulle, qui est le plus fréquent en bâtiments industriels.

Le Tableau de bord de l'activité

Effectif : 14 personnes	Nombres d'affaires actives en cours : 43	
	Dont avants projets : 16	Dont DCE : 11 avec affaires en consultation 8
	Dont chantiers : 12	Dont AMO : 4

AUDIT - INGENIERIE - MANAGEMENT DE PROJET

SAS au capital de 30 000 Euros - RCS Vienne B 403 328 651

40, Chemin de Baraban - 38690 CHABONS - tél. : 04-76-65-07-97 / fax : 04-76-65-06-86

mail : contact@aimingenierie.com — site : www.aim-ingenierie.com

E.2.2 Dispositions à respecter vis-à-vis de l'implantation des dispositifs d'évacuation d'eaux pluviales

E.2.2.1 Surface maximale collectée par EEP

EEP « en fond de noue » → 700 m² ;

EEP « en déversoir » → 350 m².

E.2.2.2 Nombre minimal d'EEP par noue

Trois EEP en section normale ou deux EEP en section majorée.

E.2.2.3 Positionnement des EEP

E.2.2.3.1 Nœuds de pente nulle avec tôles d'acier nervurées perpendiculaires (ou biaisées) par rapport à la noue

E.2.2.3.1.1 Travées ≤ 8 m

a - EEP en « milieu » de travée

* Cas d'une travée par noue :

Deux EEP (section majorée) en « milieu » de travée (figure E.4), éventuellement regroupées sur une seule DEP (section majorée) (figure E.5).

Figure E.4

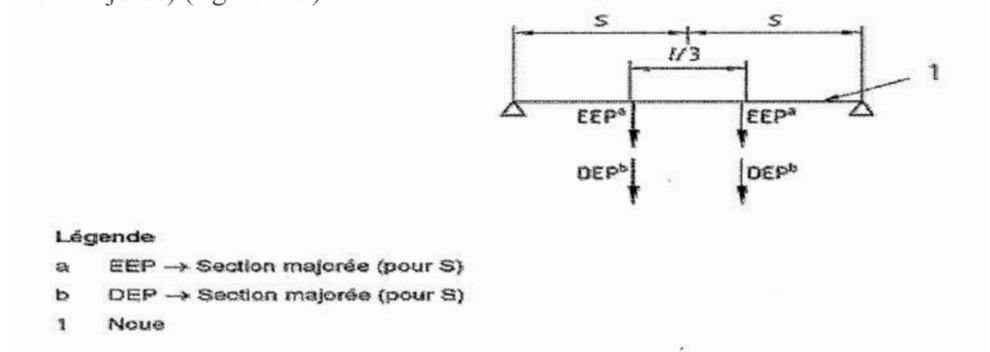
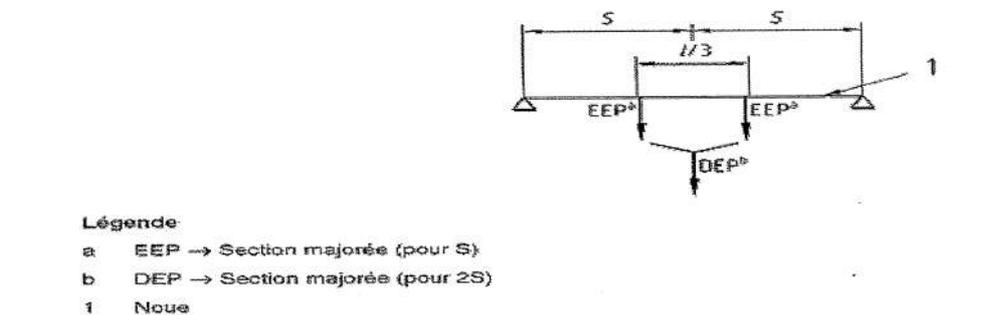


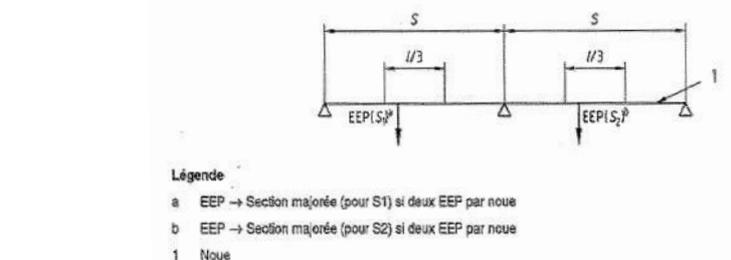
Figure E.5



* Cas de deux travées par noue :

Une EEP (section majorée) en « milieu » de chaque travée (figure E.6).

Figure E.6



*** Cas de trois travées ou plus par noue :**

Une EEP en « milieu » de travée avec possibilité de travées sans EEP à condition que ces travées sans EEP soient attenantes sur au moins un côté à une travée avec EEP (figure E.7).

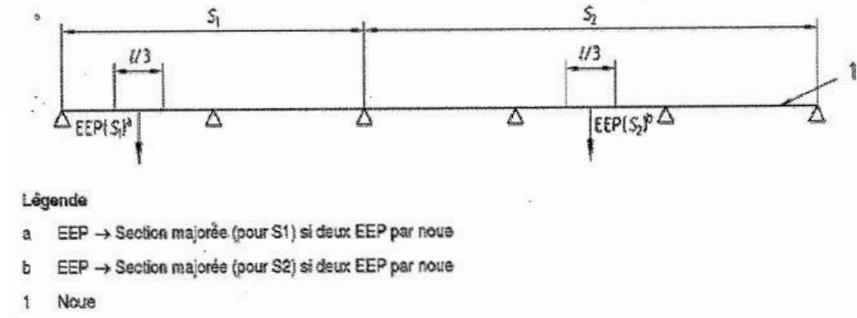


Figure E.7

b - EEP près des appuis

*** Cas d'une travée par noue :**

Une EEP (section majorée) près de chaque appui (figure E.8)

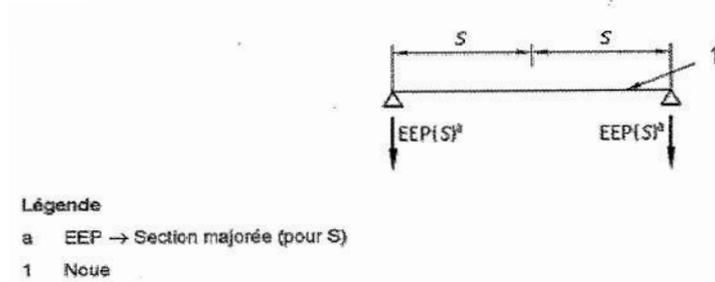


Figure E.8

*** Cas de deux travées par noue :**

Une EEP (section normale) près de chaque appui (figure E.9)

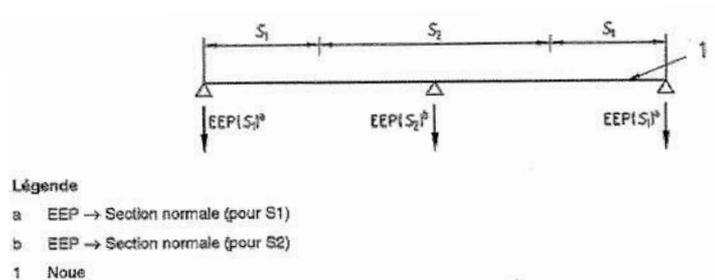


Figure E.9

*** Cas de trois travées ou plus par noue :**

Une EEP près des appuis avec possibilité d'appui sans EEP à condition qu'il y ait une EEP sur les appuis voisins (figure E.10).

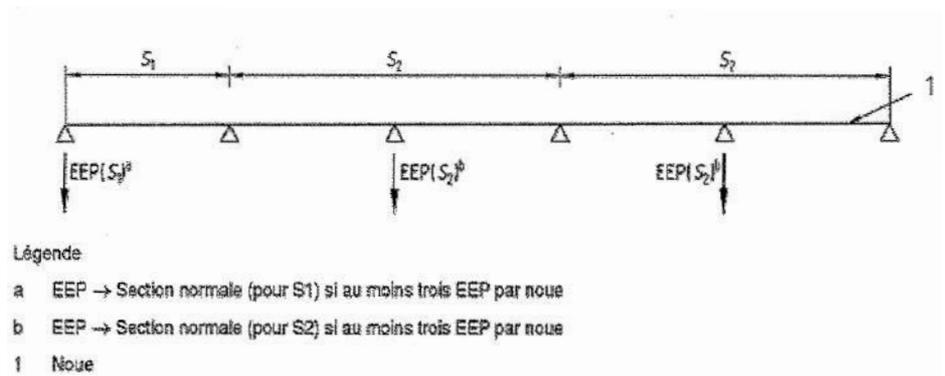


Figure E.10

E.2.2.3.1.2 Travées > 8 m

EEP en « milieu » de travée

Cas d'une travée par noue :

Deux EEP (section majorée) en « milieu » de travée (figure E.4), éventuellement regroupées sur une seule DEP (section majorée) (figure E.5).

Cas de deux travées par noue :

Une EEP (section majorée) en « milieu » de chaque travée (figure E.6).

Cas de trois travées ou plus par noue :

Une EEP (section normale) en « milieu » de chaque travée (figure E.11).

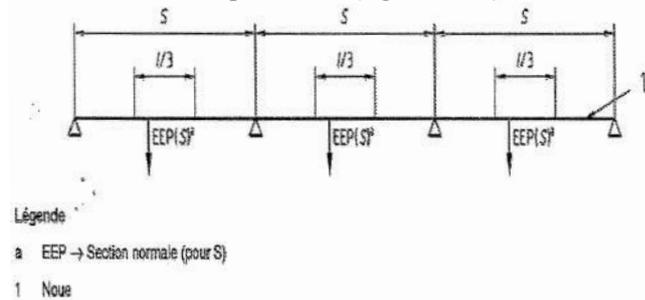


Figure E.11

EEP près des appuis

Une EEP près de chaque appui (figures E.8, E.9 et E.12).

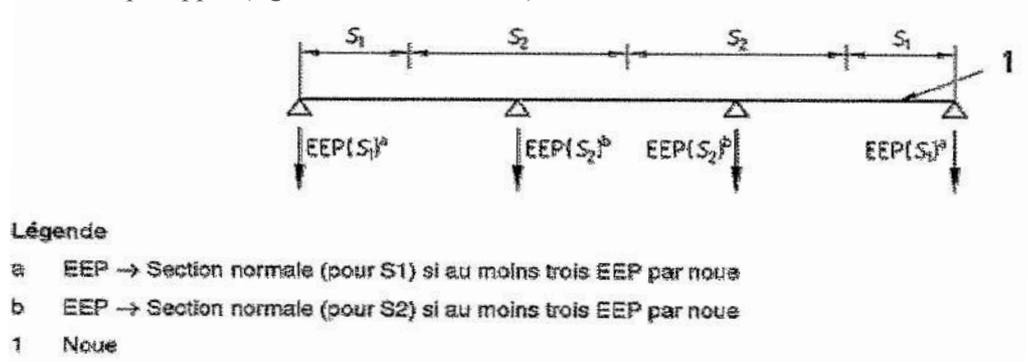


Figure E.12

E.2.2.3.2 Noues de pente comprise entre 0,5 % et 1,5 % avec tôles d'acier nervurées perpendiculaires (ou biaisées) par rapport à la noue

La longueur maximale de noue entre point bas et point haut est de 15 m.

Les EEP sont positionnées près des appuis situés en point bas de noue.

Elles sont doublées (EEP situées dans le fil d'eau de la noue et distantes de moins d'un mètre), chaque EEP étant à section majorée pour une surface collectée $S/2$ (figure E.13).

Les deux EEP peuvent éventuellement être regroupées sur une seule DEP (section majorée).

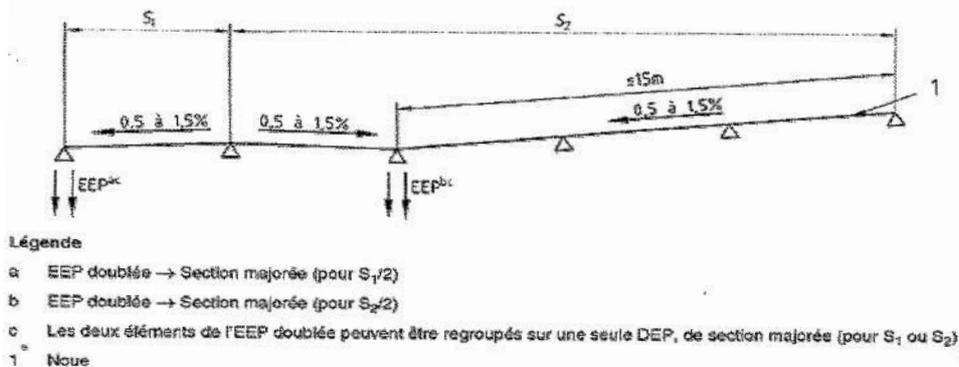


Figure E.13

Dans le cas de déversoir, ce dernier est unique et de section majorée pour la surface collectée S .

E.2.2.3.3 Noues de pente $\geq 1,5$ % avec tôles d'acier nervurées perpendiculaires (ou biaisées) par rapport à la noue

Les EEP sont positionnées près des appuis situés en point bas de noue.

Elles sont doublées (EEP situées dans le fil d'eau de la noue et distantes de moins d'un mètre), chaque EEP étant à section majorée pour une surface collectée $S/2$ (figure E.14).

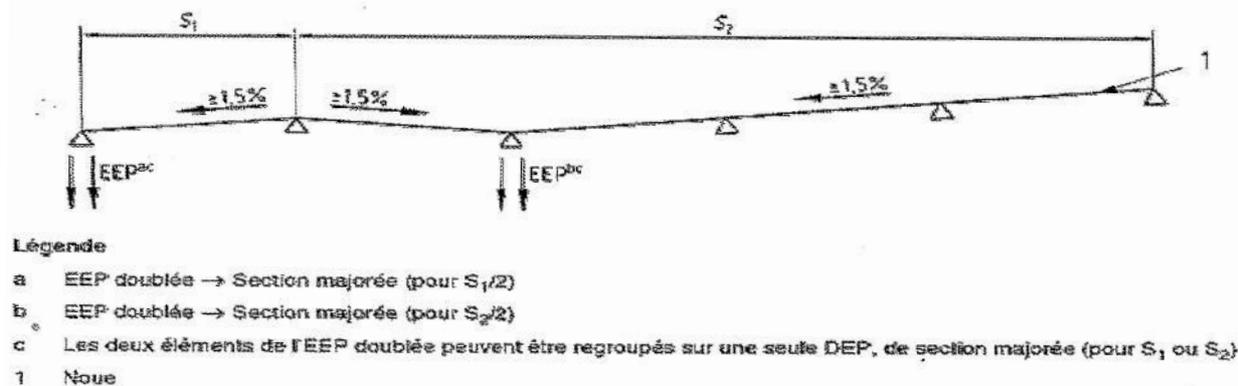


Figure E.14

Les deux EEP peuvent éventuellement être regroupées sur une seule DEP (section majorée).

Dans le cas de déversoir, ce dernier est unique et de section majorée pour la surface collectée S .

E.2.2.3.4 Noues de pente nulle avec tôles d'acier nervurées parallèles à la noue

E.2.2.3.4.1 Portée des tôles d'acier nervurées $\leq 3,50$ m

Les EEP sont positionnées conformément aux paragraphes E.2.2.3.4.1.a ou E.2.2.3.4.1.b.

EEP en « milieu » de portée

Les dispositions sont les mêmes que celles définies au paragraphe E.2.2.3.1.1.a, en raisonnant en portée de tôles d'acier nervurées au lieu de travée d'ossature.

L'ossature doit comporter obligatoirement un chevêtre pour supporter l'EEP.

EEP près des appuis

Les dispositions sont les mêmes que celles définies au paragraphe E.2.2.3.1.1.b.

E.2.2.3.4.2 Portée des tôles d'acier nervurées > 3,50 m

Les EEP sont positionnées en « milieu » de portée.

Les dispositions sont les mêmes que celles définies au paragraphe E.2.2.3.1.2.a, en raisonnant en portée de tôles d'acier nervurées au lieu de travée d'ossature.

L'ossature doit comporter obligatoirement un chevêtre pour supporter l'EEP.

E.2.3 Vérification des éléments d'ossature sous accumulation d'eau

Cette vérification est à faire :

dans le cas de noues de pente nulle :

pour toutes les travées sans EEP en « milieu » de travée (cas des tôles d'acier nervurées perpendiculaires ou biaisées par rapport à la noue) ;

pour toutes les portées sans EEP en « milieu » de portée (cas des tôles d'acier nervurées parallèles à la noue).

dans le cas de noue de pente comprise entre 0,5 % et 1,5 % : pour les travées adjacentes aux EEP.

Aucune vérification n'est à faire dans le cas de noues de pente $\geq 1,5$ %.

Synthèse entrées d'eaux pluviales couverture étanchée sur bac acier
Noues en pente nulle
Suivant Annexe E du DTU 43.3

Distance entre appuis (entre poteaux)	Nombre de travées par noue	EEP en milieu de travée	EEP vers appui
< ou = 8 m.	1	2 EEP section majorée pouvant être regroupées sur une seule DEP (Fig. E4 et E5)	1 EEP section majorée près de chaque appui (Fig. E8)
	2	1 EEP section majorée en milieu de chaque travée (Fig.E6)	1 EEP section normale près de chaque appui (Fig. E9)
	3 ou plus	1 EEP en « milieu » de travée avec possibilité de travées sans EEP à condition que ces travées sans EEP soient attenantes sur au moins un côté à une travée avec EEP (Fig. E7)	Une EEP près des appuis avec possibilité d'appui sans EEP à condition qu'il y ait une EEP sur les appuis voisins (Fig. E10)
> 8 m.	1	2 EEP section majorée pouvant être regroupées sur une seule DEP (Fig. E4 et E5)	1 EEP près de chaque appui (Fig. E8, E9 et E12)
	2	1 EEP section majorée en milieu de chaque travée (Fig.E6)	1 EEP près de chaque appui (Fig. E8, E9 et E12)
	3 ou plus	1 EEP en milieu de chaque travée (Fig. E11)	1 EEP près de chaque appui (Fig. E8, E9 et E12)